

Chastre, le 19 janvier 2012

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le
30 janvier 2012 à 19 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à
1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 10 janvier 2012 : approbation (vote)
2. Finances communales : budget 2012 : mise à disposition d'un douzième provisoire pour février 2012 : décision (vote)
3. Fiscalité communale :
 - a) Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et leur traitement : décision de Tutelle (information)
 - b) Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés : décision de Tutelle (information)
4. Subsidés 2011 : décision de Tutelle (information)

HUIS CLOS

5. Personnel enseignant : désignation : ratification (vote)
6. Personnel statutaire : demande d'admission à la retraite : décision (vote)

Par ordonnance :

Pour le Collège communal,

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Le Bourgmestre,

C. JOSSART

